



Motion n° 1045

Tarification kilométrique aux CFF

La tarification kilométrique des CFF, soit le calcul de la distance qui sera facturée aux voyageurs et pour le transport des marchandises réserve quelques surprises.

Le parcours entre Delémont ou Moutier et Bienne est facturé systématiquement comme si l'on passait par Tavannes et Sonceboz, soit 6 km de plus. La raison donnée par les CFF est d'une part historique puisqu'à l'ouverture de la ligne en 1877, le tunnel de Moutier-Granges n'existait pas. L'autre raison, pas très convaincante, est qu'ainsi le voyageur a le libre choix entre les itinéraires sans devoir payer de supplément.

Une seconde particularité concerne le tunnel Moutier-Granges qui est facturé sur une distance de 20 km alors qu'il mesure effectivement 10 km. Les raisons légales en seraient fixées dans la concession entre le BLS (propriétaire du tunnel) et la Confédération. A notre connaissance, il doit s'agir d'un des derniers tunnels ferroviaires grevé d'une telle surtaxe.

Une troisième particularité encore : Le trajet Bâle-Lausanne est facturé sur une base de 230 km, correspondant au parcours via Olten, alors que la distance effective via Delémont est de 202 km, dont il faudrait encore déduire les 10 km de surtaxe BLS. Ce supplément de près de 14% pénalise manifestement la ligne entre Bâle et Lausanne, ou du moins ne lui accorde pas l'avantage dont elle devrait jouir. Ce point n'est pas indifférent dans les projets des CFF de détourner la liaison entre Lausanne/Genève et Bâle par Olten. Ici encore la justification du « libre choix de parcours » avancée par les CFF n'est pas convaincante du tout.

de
Nous demandons au Gouvernement prendre toutes les mesures utiles pour que ces surtaxes tarifaires manifestement en défaveur du canton du Jura soient supprimées et pour que les voyageurs et les marchandises transitant par le Jura payent des taxes kilométriques effectives.

Delémont, le 5 septembre 2012

Au nom du groupe PCSI


Jean-Paul Miserez

